

Volonté Générale

Essai de définition:

La volonté générale est

*le résultat d'un **débat** visant à définir une position consensuelle sur un sujet de société qui ne supporte aucun lobby visant à créer un rapport de force.

***Son expression est la loi**, et la loi est une.

Exprimer la volonté générale

c'est trouver un **protocole** pour qu'une loi soit issue d'un consensus. Ce qui implique que la loi puisse ne pas être universelle, et la Démocratie non plus, mais cela est une autre question pour le siècle suivant.

voir Essai de protocole d'expression de la Volonté Générale

La volonté générale c'est l'opposé de la volonté particulière.

C'est ce que tous veulent pour tous.

Citations:

Rousseau Contrat Social Livre II Chapitre III extrait Le Contrat Social BNF–texte

Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu' à l' intérêt commun, l' autre regarde à l' intérêt privé, et ce n' est qu' une somme de volontés particulières : mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s' entre–détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale.

Si, quand le peuple suffisamment informé délibère, les citoyens n' avoient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences résulteroit toujours la volonté générale, et la délibération seroit toujours bonne. Mais quand il se fait des **brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l' état : on peut dire alors qu' il n' y a plus autant de votans que d' hommes, mais seulement autant que d' associations. Les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général.**

fin de citation
